Séance de présentation de l'avant-projet d'aménagement du cœur de village de Gérouville

22 novembre 2023 – Maison multiservices de Gérouville

- Compte rendu -

Participants :

- 37 Habitants (dont 6 membres de la CLDR hors élus)
- Pour le Collège communal : Pascal François, Bruno Watelet, Michaël Wekhuizen, Patricia Richard
- Pour le bureau Agedell : Bernard Dellacherie
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Nicolas Lecuivre

Ordre du jour :

- Présentation de l'avant-projet d'aménagement du cœur de village de Gérouville aux riverains et habitants du village

1. Introduction

Pascal François introduit la séance.
Il rappelle que le projet fait partie du PCDR et met en avant le subside « Cœur de village » obtenu récemment pour ce projet. Les délais d'exécution sont très courts : le projet doit avoir été attribué pour le 30 juin 2024 ! Le SPW a validé l'avant-projet lors du comité d'accompagnement du 10 octobre 2023.

2. Présentation du projet par M. Dellacherie

Situation existante – constats et périmètre d'intervention

Le périmètre du projet concerne une partie de la place du Tilleul. Il s'agit d'une surface de 18 ares, située à proximité directe de la maison multiservices, caractérisée par un revêtement empierré et par la présence de deux voiries communales secondaires.

Cet espace est caractérisé par un méli-mélo de trafic et de passages. Il est possible actuellement à chacun de passer un peu partout en voiture. L'espace manque de sécurité et de convivialité. Le parking n'est pas organisé. La maison multiservices constitue un pôle renouvelé, autour duquel il est nécessaire de réorganiser l'accès et le stationnement.

L'espace borde la N88 Il comprend l'arrêt de bus ainsi que l'emblématique orme creusé à proximité. L'arrêt de bus va être prochainement réaménagé par le TEC.
La rue devant les façades est un espace non réglementé, qui manque d'organisation.

Programme

Le programme comprend deux axes :

- Créer un espace de convivialité sécurisé
- Organiser le parcage pour les nouveaux services

A cette fin, l'espace sera aménagé afin de donner une place principale aux piétons, et de sécuriser les déplacements en voiture.
La circulation en voiture sera mieux organisée :

- Circulation devant les façades en voie sans issue avec organisation d'un point de demi-tour, afin de limiter le passage de véhicules
- Circulation en sens unique dans la rue des Douards

Le parking sera structuré en deux lieux de stationnement : à proximité directe de la salle et plus loin sur la place (zone hors périmètre du projet, partie non subsidiée)

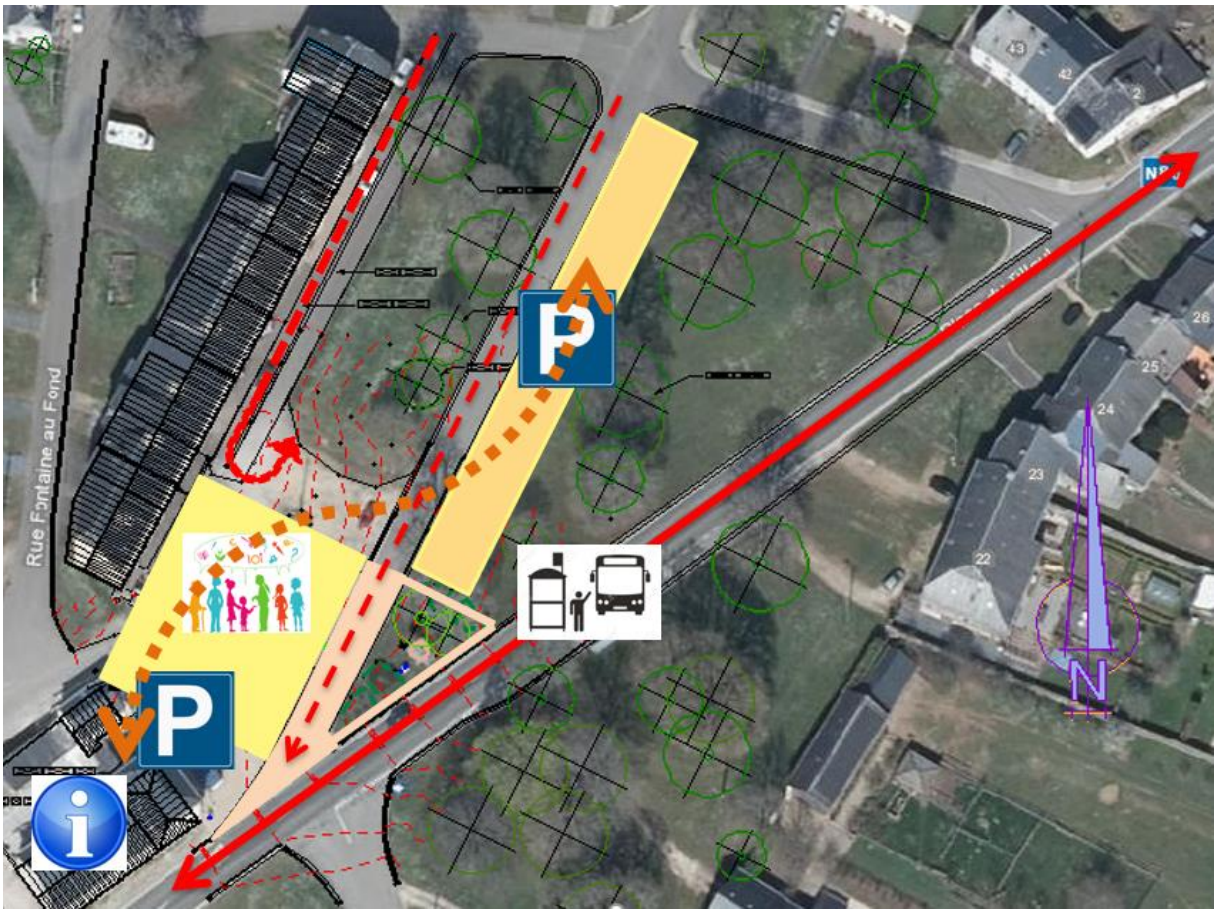

Projet

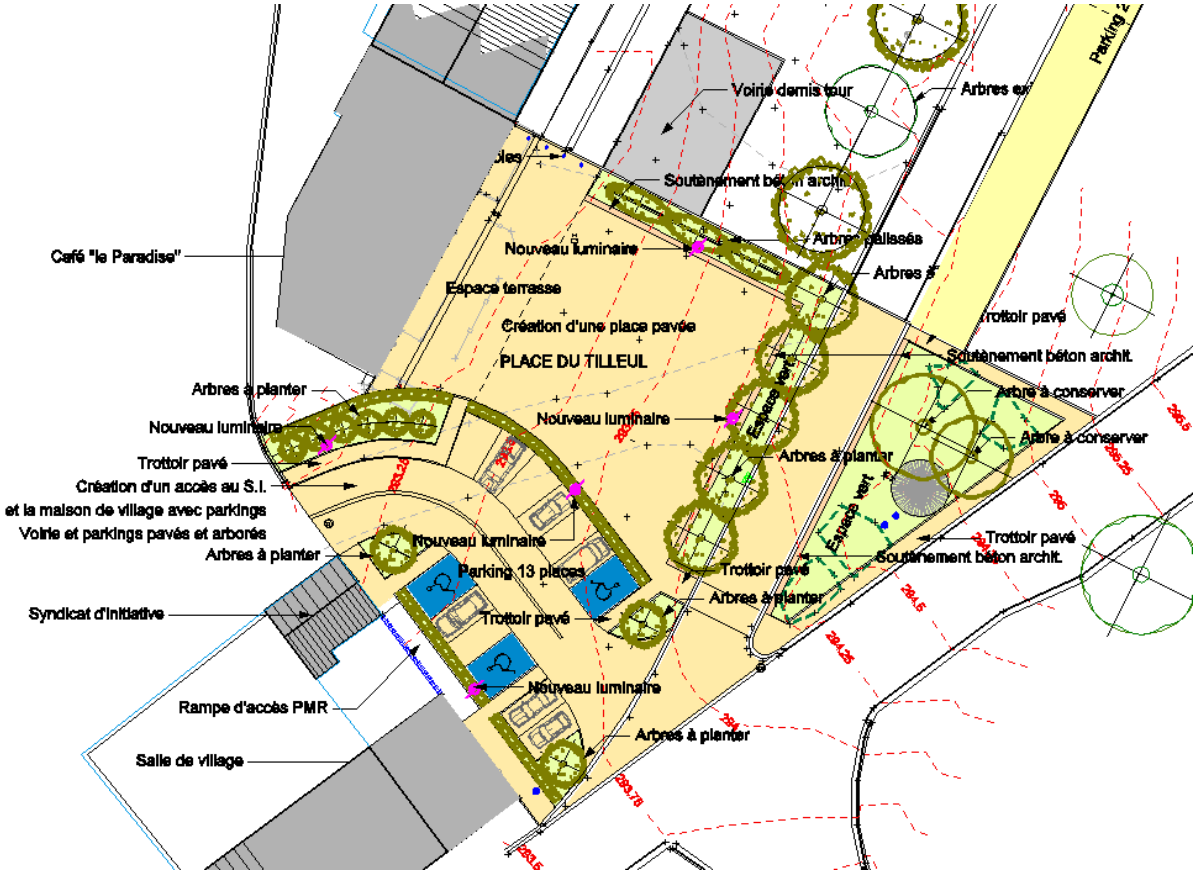

Le plan masse comprend différents axes de travail :

1. Organisation d'un demi-tour

   L'accès à la place depuis la rue qui longe les façades en bordure de la place du Tilleul sera supprimé. Des plots démontables permettront toutefois de récupérer cet accès en cas de besoin

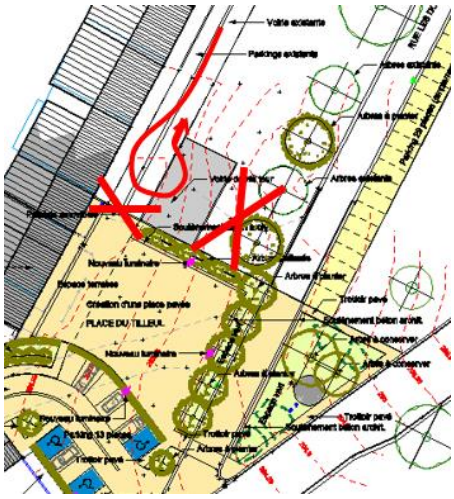

2. Organisation d’un Trottoir sécurisé pour l’arrêt de bus

Les deux arrêts de bus seront aménagé par le TEC, qui a placé ce projet dans ses priorités de manière à mettre la réalisation des deux projets en concordance. L’aménagement du côté de la place est caractérisé par la réalisation d’un trottoir et d’un sentier d’accès PMR.

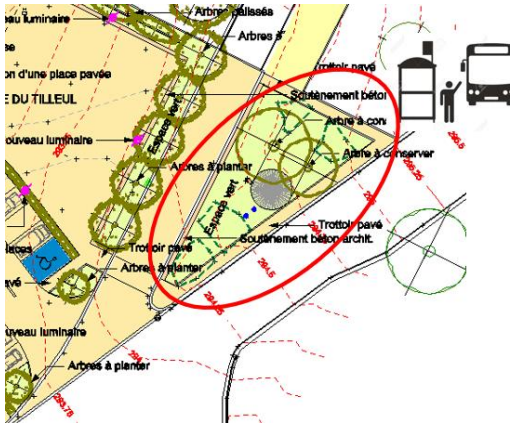

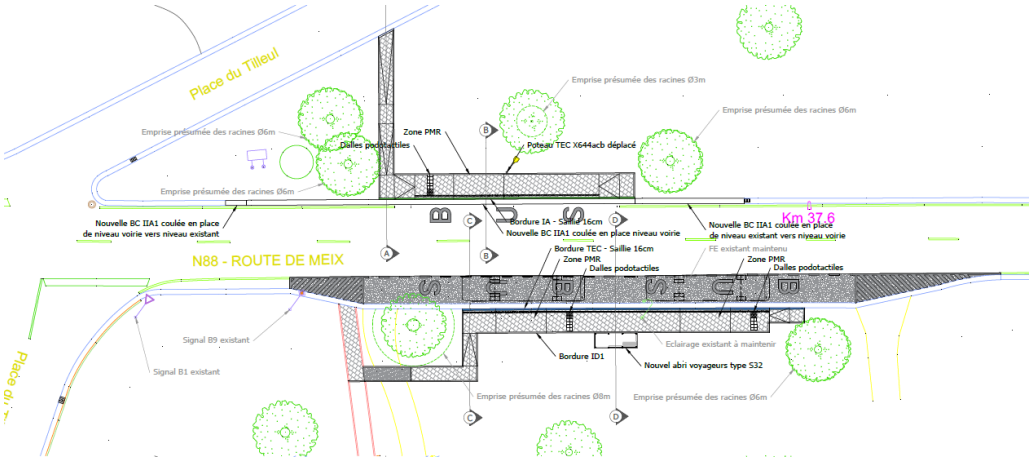

Projet du TEC-oct 2023. Un passage piéton devra également s’y ajouter (placement à définir avec le SPW)

3. Organisation de 29 places de parking en bordure de la rue des Douards

4. Organisation de 13 places de parking à proximité directe de la maison multiservicesdont 3 PMR en rapport avec la salle de village

5. Organisation d’un plateau ralentisseur dans la rue des Douards.
Il sera au même niveau que la voirie mais avec un revêtement en pavé.

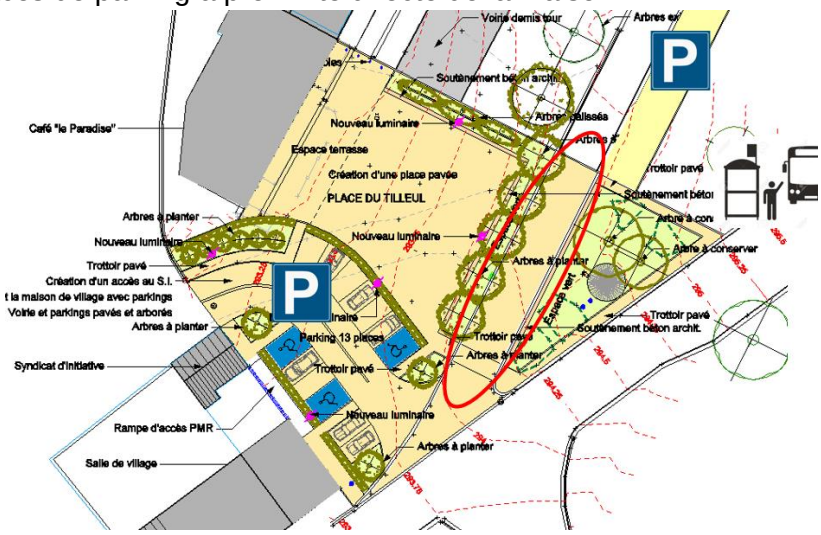

6. Organisation d'un lieu de rencontre, de jeux et de convivialité

7. Organisation de massifs végétaux. Renforcement des espaces verts
   Structuration visuelle de l'espace pour induire plus de sécurité et de convivialité

8. Organisation de l'éclairage

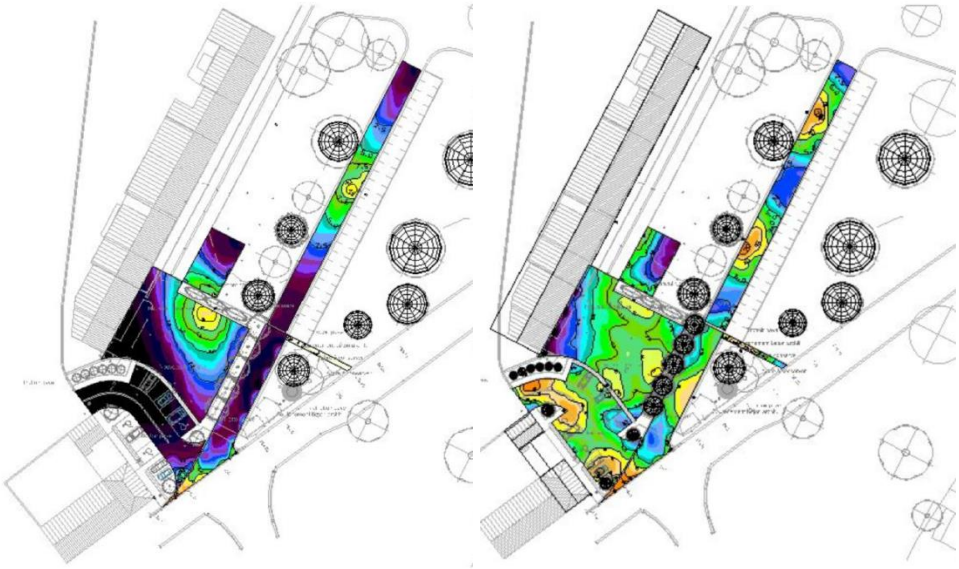

Vue sur l'éclairage actuel (à gauche) et l'éclairage envisagé (à droite)

L'auteur propose une vue sur les matériaux utilisés :

Pavés de béton couleur ocre

Dilution de la végétation en pavés drainants

Dalles drainantes parking

Bancs bois béton

Deux types de soutènement sont proposés : un enrochement avec dilution de la végétation et en béton avec assise en bois pour constituer des bancs.

3. Réactions et discussions

- Comment allez-vous traiter les dénivelés ?
  Actuellement la place monte (depuis les maisons vers la N88). L'espace sera remis le plus possible à plat en le rabaissant. .

- Comment les propriétaires des habitations n°85 et 86 (bistrot) rentreront-ils chez eux.
  Ils ont leur accès principal d'ores et déjà à l'arrière. La terrasse sera un plus pour le bistrot s'il est repris (lorsque le projet a été réfléchi, c'était encore un café).

- Le Tilleul sera-t-il suffisamment mis en valeur ? L'aménagement du Tec ne va-t-il pas lui poser problème ?
  Le trottoir aménagé reste de taille modeste

- Pourquoi le trottoir réalisé vers la maison multiservices n'est pas étendu jusque le haut de la place ?
  Le périmètre est défini strictement. Tout ce que l'on ajoute en déhors doit être réalisé sur fonds propres.

- Un tel parking dans la rue des Douards est-il nécessaire ? Ne va-t-il pas dégrader cet espace vert ?
  C'est une partie facultative, hors du périmètre et du subside. Le conseil décidera de sa réalisation ou non. Il faut tout de même prendre en considération la perte de la capacité du parking actuel, qu'il faut donc compenser. Le cas échéant, le parking serait réalisé simplement en empierrement, voire en dalles gazon.

- Pourra-t-on toujours installer le chapiteau ?
  Oui, cela a été pris en considération. Ni l'espace aménagé ni le parking ne nuiront à son installation.

- Les forains pourront-ils s'installer ?
  Oui, sans souci

Voirie le long des façades
- Pourra-t-on se croiser dans la rue sans issue ? Oui

- Était-ce essentiel de couper ce passage ? Oui, c'est un élément essentiel du dossier pour le SPW

Voirie devant la salle
- Est-on certain que la voirie laissée devant la salle n'induira pas de danger pour les enfants, qui tendent à jouer à proximité de la salle durant les événements organisés ?
  La vitesse sera limitée à 20km/h.
  On pourrait idéalement placer cette rue à sens unique.
  Idéalement, la rue ne devrait servir qu'à l'accès à la salle, car une rue parallèle est tout à fait accessible sans effort à l'arrière de la salle (elle jouit en plus d'une visibilité idéale au carrefour)

- Comment cette rue débouche-t-elle au carrefour?
  La route est plus haute que celle des Douards. Elle aboutit à un céder le passage à ceux venant de la rue des Douards, cela avant celui de la N88.

- En changeant le tracé de cette rue transversale, ne dénaturons-nous pas un patrimoine lié à l'histoire du village ?
  La nécessité d'organiser cet espace actuellement trop flou pré-domine

Voirie des Douards

- La circulation dans la rue des Douards est insécuritaire à différents titres : vitesse excessive, visibilité réduite au carrefour. Ne devrait-on pas décourager les gens à l'emprunter ?
  C'est effectivement un point clé. On pourrait imaginer un système de chicane à l'entrée de cette rue en haut de la place de manière à décourager le passage (qui doit être maintenu pour le parking).

- A-t-on prévu des points de rechargement électriques à proximité de la salle ?
  Oui, à l'arrière du bâtiment

- Les arbres centurant l'espace côté rue des Douards sont-ils nécessaires, n'auront-ils pas un impact visuel négatif ?
  Il s'agit d'arbres haute tige (à priori des tilleuls). Leur impact sera très positifs puisqu'il permettront de mieux sécuriser l'espace tout en maintenant une bonne visibilité (hauteur de tronc avant feuillage > 2m).
  Les arbres ont également un impact écologique positif à prendre en compte

- Etant donné que cette place abrite deux ormes (un vivant et un patrimonial), la commune pourrait-elle se renseigner s'il est éventuellement possible de replanter des ormes ? C'est une bonne idée, la commune se renseignera

- Pouvez-vous préciser le type d'éclairage qui sera installé ?
  Tout d'abord, il faut signaler que les câbles seront posés en façade plutôt que sur poteaux. Ores étudie actuellement la question et fera des propositions de luminaires. Il y aura deux types d'éclairage (petit et grand). Il s'agira à priori de double boule. A noter que le tableau électrique actuel sera remplacé.

- Qu'est-il prévu en termes d'entretien ? Nettoyage régulier par la commune, occasionnellement passage d'une machine qui brûle les mauvaises herbes entre les pavés

4. Les suites

- Auteur fait le cahier des charges et les clauses techniques
- Passage du projet au conseil communal
- Dépôt du projet définitif pour approbation
- Désignation de l'entrepreneur pour le 1er juin 2024
- Début des travaux : oct-nov 2024
- Fin des travaux : juillet 2025

Pour la FRW,
Nicolas Lecuivre